

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2674

6 décembre 2010

SOMMAIRE

Atos Worldline S.A.	128347	Dialog S.A.	128339
Cadami Finance S.A.	128308	Dialog S.A.	128338
Cadami Finance S.A.	128317	Dialog S.A.	128339
Cadimmo Invest	128318	Dikama Holding S.A.	128340
Cadimmo Invest	128318	Disponible SA	128339
CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l.	128325	DJLABONG S.A.	128340
Citylux S.A.	128325	Dossen Finance 2 S.à r.l.	128335
Comiplant S.A.	128325	DVW Holding S.A.H.	128340
Compagnie Financière Privée	128306	DVW Holding S.A.H.	128325
Compagnie Luxembourgeoise de Gestion Privée S.A.	128325	East-West International	128346
Continental Media (Lux) S.à r.l.	128326	Easy Hotels Company	128346
CORMUS Holding S.A.	128326	Eco Develop S.A.	128347
Corso Contracting S.à r.l.	128328	Effequatro S.A.	128347
Corum Group International S.à r.l.	128306	Effequatro S.A.	128350
Corum Group International S.à r.l.	128308	Ekdhall SA	128341
Corum International S.A.	128327	Element Six Abrasives S.A.	128341
Corum International S.A.	128327	Empower Your E-business Strategy S.A.	128341
C.P.O. International S.A.	128347	ENG Consulting S.A.	128352
C.P.O. International S.A., SPF	128347	Erable Investments S.A.	128352
Creacom S.A.	128328	Eurochroma Investments S.A., SPF	128318
Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A.	128328	European Property Fund	128346
CSC Computer Sciences S.A.	128332	European W2W Participations S.à r.l. ..	128345
Cuylen S.à r.l.	128332	Gan Eden S.A.	128351
Da Silva Frères S.à r.l.	128338	Grainger Luxembourg Germany (No.7) S.à r.l.	128352
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	128335	JF Holding S.A.	128326
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxem- bourg	128327	Maitland Luxembourg S.A.	128341
Deltasteel Group S.A.	128338	Nouveaux Jeux Sàrl	128338
Däsch-Tennis «Beim Leo» - TT-Shop Ket- tenhofen S.à r.l.	128337	Opaline Investissements S.A.	128306
D. Holding S.A.	128332	Opaline Investissements S.A. SPF	128306
D. Holding S.A.	128335	Permira SCF S.à r.l.	128308
Dialog S.A.	128339	Portofino Trust Inc.	128340
		WPP Union Square S.à r.l.	128346

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.228.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145177/9.

(100166642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 76.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145180/9.

(100166959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**Opaline Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Opaline Investissements S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

L'an deux mille dix.

Le sept octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 53.437,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 125 du 12 mars 1996,

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de QUINZE MILLIONS DE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 15.000.000,-), représenté par TROIS MILLE (3.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (5.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS ET VINGT-NEUF CENTS (€ 371.840,29), représenté par TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 301 du 25 avril 2001

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., SPF.

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 4 des statuts.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2010 Relation: EAC/2010/12370 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010146637/90.

(100168600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145181/9.

(100166968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 120.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145182/9.

(100166699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Permira SCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.557.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Permira Holdings Limited, a private limited liability company established under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 6DJ, Channel Islands and registered with the Guernsey Company Registry under number 40432,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 3 November 2010.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Permira SCF S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The Registered Office may be transferred:

2.2.1. to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2. to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1. to act as the manager and unlimited shareholder of Permira SCF Feeder S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the 1915 Law;

3.2. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10. to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1. The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2. The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4. All Shares have equal rights.

5.5. The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1. Each Share is indivisible.

6.2. A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1. During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2. During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1. Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2. Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3. The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1. The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2. If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3. If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4. A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1. if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2. if the Company has more than one Manager, any one Manager;

10.3. any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3. A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6. A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7. The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1. Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2. Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3. Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4. Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5. A resolution to dissolve the Company, to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with the 1915 Law.

13.6. A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8. If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1. The Company's financial year starts on 1st July and ends on the 30th June of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 30th June (all dates inclusive).

14.2. If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the last business day of November at 2pm.

15. Distributions on shares.

15.1. From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2. Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg Law.

17.1. In these Articles:

17.1.1. a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2. general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3. the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
Permira Holdings Limited	12,500
TOTAL	12,500

All the twelve thousand five hundred (12,500) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

General meeting of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

a) Mrs. Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr. Cédric Pedoni, born on March 24, 1975 in Villerupt (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Permira Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernsey, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 40432 et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey, Îles Anglo-Normandes,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé datée du 3 novembre 2010.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Permira SCF S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que gérant et associé commandité de Permira SCF Feeder S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu de la Loi de 1915;

3.2 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.3 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des parts sociales ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contre-

partie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.9 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plusieurs Gérants, tout Gérant;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion.

Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être

convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi de 1915.

13.6 Une réunion des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une assemblée des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 30 juin suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le dernier jour ouvrable du mois de novembre à 14h.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);

(d) une disposition législative ou loi incluent toutes les modifications y afférentes et toutes leurs promulgations (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots généraux ne devront pas faire l'objet d'une interprétation restrictive du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant une catégorie particulière de lettres, de sujets ou d'affaires, ou par des exemples qui entrent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription – Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Permira Holdings Limited	12,500
TOTAL	12,500

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500, EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) L'Associé décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Mme Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) M. Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49263. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149806/522.

(100172065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 120.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145183/9.

(100166700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cadimmo Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 128.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145185/9.

(100166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cadimmo Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 128.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145186/9.

(100166702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Eurochroma Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.458.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr. Ioannis SITINAS, businessman, residing in 11 Agiou Dimitriou Street, Paleo Psyhico, 15452 Athens, Greece, here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given in Athens, on 18 October 2010;

2) Mr. Minas Nicolas John SITINAS, businessman, residing in c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Sudan; here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 18 October 2010;

3) Mr. Elias Michael MICHAELIDES, businessman, residing in c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Sudan here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 18 October 2010;

4) Mr. Costas P. TIRITAS, businessman, residing in c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Sudan, here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 8 October 2010.

The pre-mentioned proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in her here above stated capacities, has drawn up the following articles of a public limited company (société anonyme) in the form of a family estate management company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company and under the name of "EUROCHROMA INVESTMENTS S.A., SPF."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other

place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at TWO HUNDRED FORTY THOUSAND EUROS (240,000.- EUR) divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of EIGHT EUROS (8.- EUR) per share.

The shares are in registered form. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

General meeting

Art. 10. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of June of each year at 03.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Business year - Distribution of profits

Art. 14. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 16. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 23rd April 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The THIRTY THOUSAND (30,000) shares have been subscribed as follows:

1. Mr. Ioannis SITINAS, above-mentioned	7.500 shares
2. Mr. Minas N.J. SITINAS, above-mentioned	7.500 shares
3. Mr. Elias M. MICHAELIDES, above-mentioned	7.500 shares
4. Mr. Costas P. TIRITAS, above-mentioned	7.500 shares
TOTAL (THIRTY THOUSAND)	30.000 shares

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of TWO HUNDRED AND FORTY THOUSAND EUROS (240,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following are elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2016:

- a) Mr. Michail MICHAILIDIS, manager, with professional address, Str. Islazului 1-5, Pantelimon, Jud. Ilfov 077145, Romania;
- b) Mr. Patrick Kurt OESCH, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zürich;
- c) Mr. Robert Ryan RUDOLPH, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zürich.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2016:

The company "FIDEX-AUDIT S.à r.l.", having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 48.513.

Third resolution

The company's registered office is located at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Ioannis SITINAS, homme d'affaires, résidant à 11 Agiou Dimitriou Street, Paleo Psyhico, 15452 Athènes, Grèce,

ici représenté par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 18 octobre 2010;

2. Monsieur Minas Nicolas John SITINAS, homme d'affaires, résidant à c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Soudan,

ici représenté par Madame Danielle SCHROEDER, prénommée en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 18 octobre 2010;

3. Monsieur Elias Michael MICHAELIDES, homme d'affaires, résidant à c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Soudan,

ici représenté par Madame Danielle SCHROEDER, prénommée en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 18 octobre 2010;

4. Monsieur Costas P. TIRITAS, homme d'affaires, résidant à c/o Nile Paints Co. Ltd., Ghaba Street, Khartoum L.I.A., Khartoum, Soudan,

ici représenté par Madame Danielle SCHROEDER, prénommée en vertu d'une procuration donnée à Athènes, le 8 octobre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de «EUROCHROMA INVESTMENTS S.A., SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000.- EUR) divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de HUIT EUROS (8.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 23 avril 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les TRENTE MILLE (30.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Ioannis SITINAS, pré- mentionné	7.500 actions
2. Monsieur Minas N.J. SITINAS, pré-mentionné	7.500 actions
3. Monsieur Elias M. MICHAELIDES, pré-mentionné	7.500 actions
4. Monsieur Costas P. TIRITAS, pré-mentionné	7.500 actions
TOTAL (TRENTE MILLE)	30.000 actions

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3). Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016:

- Monsieur Michail MICHALIDIS, directeur, avec adresse professionnelle à Str. Islazului 1-5, Pantelimon, Jud. Ilfov 077145, Roumanie;
- Monsieur Patrick K. OESCH, avocat, avec adresse professionnelle au 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich;
- Monsieur Robert Ryan RUDOLPH, avocat, avec adresse professionnelle au 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016:

"FIDEX-AUDIT S.à r.l.", ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg,, RCS Luxembourg B 48.513.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13402. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147780/351.

(100170229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145194/9.

(100166856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Citylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145196/9.

(100166640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Comiplant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.912.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145202/9.

(100166641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Gestion Privée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION PRIVEE S.A.

Référence de publication: 2010145203/10.

(100166419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

DVW Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.016.

Aux actionnaires de la société
Aux membres du conseil d'administration de
DVW HOLDING S.A.H.

Par la présente, je vous informe de ma démission ce 2 novembre 2010 en tant qu'administrateur de la société DVW Holding S.A.H. établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Luxembourg, le 02/11/2010.

Community Link S.A.
59, blv Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010145238/17.

(100166841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 61, route de Huldange.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145206/10.

(100166704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

JF Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. CORMUS Holding S.A.).

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreizehnten Oktober

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der CORMUS Holding S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2376 vom 05.12.2009, letztmalig abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 2. September 2010, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 149.272, statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Mario Warny, Geschäftsleiter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Marc-Oliver Scharwath, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Marc Feltz, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung per Einschreibebrief an die Aktionäre am 27. September 2010.

II. Dem unterzeichneten Notar wurde ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre vorgelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten wurden ebenfalls vorgelegt.

III. Zwanzigtausenddreihundertdreißig (20.330) der zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien sind in JF HOLDING S.A. gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 1:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "CORMUS Holding S.A." (weiterhin "die Gesellschaft").

Neuer Artikel 1:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "JF Holding S.A." (weiterhin "die Gesellschaft").

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Art. 1 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "JF Holding S.A." (weiterhin "die Gesellschaft").“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WARNY, M.-O. SCHARWATH, M. FELTZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46198. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. November 2010.

Référence de publication: 2010145208/56.

(100166569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Corum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145209/9.

(100166958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Corum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145210/9.

(100166967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 septembre 2010

A l'unanimité, et conformément à l'article 12 des statuts, les membres du Conseil d'Administration adoptent par voie de Résolution Circulaire, les décisions suivantes:

Nomination de Dirigeant

Après avoir pris acte de l'agrément de la CSSF sur la présente nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alain Devresse, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en qualité de Dirigeant, en charge de la gestion journalière des affaires de la Société, à compter du 1^{er} Octobre 2010.

Monsieur Devresse conduira les activités de la société, au sens de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, conjointement avec les autres Dirigeants de la Société.

Démission de Dirigeant

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de ses fonctions Dirigeant en charge de la gestion journalière de Monsieur Eric Lobet, avec effet au 31 octobre 2010.

A Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE-LUXEMBOURG

Eric LOBET / Jean-Luc NEYENS

Dirigeant / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010146903/24.

(100168523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Creacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.227.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145211/10.

(100166977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.673.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145212/10.

(100167017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Corso Contracting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.463.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft niederländischen Rechts Corso Contracting B.V., mit Sitz in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat 15, eingetragen in der "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" unter der Nummer 11068625,

hier vertreten durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 3. November 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereiche der Personalvermittlung für Temporär- und Dauerstellen, der Personal- und Unternehmensberatung, sowie Payroll-Services.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist Corso Contracting S.à r.l..

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss des Gesellschafters oder der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft niederländischen Rechts Corso Contracting B.V., mit Sitz in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat 15, eingetragen in der "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" unter der Nummer 11068625.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter ihnen frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

Art. 14. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsechzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegt(en).

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften anwendbar.

Einzahlung des Gesellschaftskapital

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch die Gesellschafter

Anschliessend haben die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Maarten Willem KOEKEBAKKER, Unternehmer, wohnhaft in NL4003 Tiel, Aldenhaagelaan 7.
- 2) Die Gesellschaft in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmässig verpflichtet.
- 3) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin, gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung. Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company of Dutch Law Corso Contracting B.V., having its registered office in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat 15, registered with the "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" under the number 11068625,

hereby represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on November 3, 2010,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as abovementioned, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company as follows:

Art. 1. A private limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The purpose of the company is the provision of services in the areas of recruiting persons for temporary or permanent jobs, the consulting in human resources, the management consulting as well as payroll services.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of Corso Contracting S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate or the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (€ 12.500.-), consisting of one hundred (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (€ 125.-) each, all attributed to the company of Dutch Law Corso Contracting B.V., having its registered office in NL-4004JA Tiel, Stephensonstraat 15, registered with the "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" under the number 11068625.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate shares shall be freely transferable between them. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of the associate or one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associate or one of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in report or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a report or be established in written form.

In case of more than one associate, every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

Art. 15. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associate or the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associate or the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate or the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For all points not regulated by these Articles of Association the legal provisions of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies and the laws amending it shall apply.

Paying up of the share capital

All the shares have been totally paid up so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (€ 12.500.-) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2010.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

Decisions of the shareowners

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as abovementioned, has taken the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an unlimited period:

Mr. Maarten Willem KOEKEBAKKER, businessman, residing in NL4003 Tiel, Aldenhaagelaan 7.

2) The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

3) The registered office is established at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as above-mentioned, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1615. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. November 2010.

Référence de publication: 2010148387/196.

(100170442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145213/10.

(100166786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Cuylen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.430.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010145218/12.

(100166809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "D. HOLDING S.A.", (la Société), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62622, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 21 avril 1988,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2258 du 18 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto PIATTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, 49, Corso Giuseppe Garibaldi (Italie).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stefano GRAIDI, consultant, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 1, Riva Albertolli, (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie PRIEUR, comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 10.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 23.668.150,- EUR à 23.678.150,- EUR par la création et l'émission de 245 actions nouvelles de catégorie Z, de 245 actions nouvelles de catégorie Y et de 510 actions nouvelles de catégorie X, d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 3.082.735,- EUR et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par moyennant renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 3.092.735,- EUR;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'intégrer les changements décrits ci-dessus; ainsi que pouvoirs et autorisation de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital;

5. Changement du pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs et de donner au point 4 de l'article 11 des statuts la teneur suivante:

" **11.4.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques."

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de vingt-trois millions six cent soixante-huit mille cent cinquante euros (23.668.150,- EUR) à vingt-trois millions six cent soixante-dix mille cent cinquante euros (23.678.150,- EUR), par la création et émissions de deux cent quarante-cinq (245) actions nouvelles de catégorie Z, de deux cent quarante-cinq (245) actions nouvelles de catégorie Y et de cinq cent dix (510) actions nouvelles de catégorie X, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de trois millions quatre-vingt-deux mille sept cent trente-cinq euros (3.082.735,- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée constate que les deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie Z, deux cent quarante-cinq (245) actions de catégorie Y et cinq cent dix (510) actions de catégorie X nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- les 245 actions de catégories Z et les 245 actions de catégories Y ont été souscrites par la société à responsabilité limitée de droit italien "COMITALIA Compagnia Fiduciaria S.P.A", établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, Corso Giuseppe Garibaldi 49, (Italie), et

- les 510 actions de catégories X ont été souscrites par la société anonyme de droit italien "COMFID Compagnia Fiduciaria S.R.L.", établie et ayant son siège social à I-22100 Come, Piazza Mazzini 18 (Italie),

et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission totale assortie aux actions nouvellement émises, par les souscriptrices prédites moyennant apport en nature, consistant en la compensation et conversion en capital d'une créance

certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "FBK AUDIT S.à r.l.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 1.000 (quatre-vingt-dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (10 euros) c'est à dire 10.000,- EUR (dix mille euros) et la prime d'émission de 3.082.735,- EUR (trois millions quatre-vingt-deux mille sept cent trente-cinq euros) à émettre en contrepartie."

Luxembourg, le 19 octobre 2010

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 23.678.150,- (vingt-trois millions six cent soixante-dix-huit mille cent cinquante euros), représenté par 2.367.815 (deux millions trois cent soixante-sept mille huit cent quinze) actions, dont 1.207.683 (un million deux cent sept mille six cent quatre-vingt-trois) actions de catégorie "X", 580'066 (cinq cent quatre-vingt mille soixante-six) actions de catégorie, "Y" et 580.066 (cinq cent quatre-vingt mille soixante-six) actions de catégorie "Z", d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société tenu au siège social de la Société afin de refléter les modifications décrites ci-dessus et d'accorder tout pouvoir individuel à tout administrateur de la Société afin de réaliser, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs afin d'adopter pour le point 4 de l'article 11 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 5).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PIATTI, S. GRAIDI, N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. LAC/2010/46114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145219/116.

(100166391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Suite à la démission de Monsieur Achim Stranz, Monsieur Marcus Thiel a été coopté en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la société avec effet au 18 octobre 2010 suivant la décision du Conseil d'Administration de ce même jour et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2011.

Par ailleurs, Monsieur Raymond Melchers, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 22 octobre 2010 comme membre du Conseil d'Administration de la société.

Le Conseil d'Administration se compose par conséquent comme suit:

- Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président et Membre du Conseil d'Administration
Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration
Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010147377/24.

(100168392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010145220/14.

(100166412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dossen Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.823.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dossen Participations S.C.A., a partnership limited by shares established and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147190,

here represented by Richard Fauvel, employe, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 11, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Dossen Finance 2 S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 153823, incorporated by a deed of Maître Aloyse BIEL, notary in Esch-sur-Alzette (acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary in Esch-sur-Alzette) of June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1598 of August 6, 2010 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of July 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2006 of September 27, 2010.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 76600, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le onze octobre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

Dossen Participations S.C.A., une société en commandite par actions établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147190,

ici représentée par Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le onze octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg sous la dénomination «Dossen Finance 2 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social 2,

Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153823, constituée suivant acte de Maître Aloyse BIEL, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, (agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette) reçu en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1598 du 6 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg reçu en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 27 septembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76600, comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui lui incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010145225/120.

(100166820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dësch-Tennis «Beim Leo» - TT-Shop Kettenhofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5538 Remich, 3, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 124.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145222/10.

(100166649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Nouveaux Jeux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 1, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.531.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée NOUVEAUX JEUX Sàrl avec siège social à L-1911 Luxembourg, 1, rue du Laboratoire, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce la déclaration de leurs créances avant le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010145730/18.

(100166530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Da Silva Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 15.571.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010145226/10.

(100166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Deltasteel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010145228/11.

(100166997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.036.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 2 novembre 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 Juillet 2010.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010145229/14.

(100166581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Disponible SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.348.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. Guy DELRONGE, indépendant, demeurant à B-3850 Nieuwerkerken, 18, Heerstraat;

2. HIPPO LOGIC SA (R.C. B 125.864), avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, représentée par son administrateur-délégué, Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer;

3. Stani PALMANS, indépendant, demeurant à B-3770 Riemst, 22A, Maastrichterstraat;
administrateurs de la société DISPONIBLE SA, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Guy DELRONGE, susdit, administrateur-délégué de la société, et HIPPO LOGIC SA, susdite, représentée comme il est dit, directeur de gestion journalière,
qui auront chacun tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
Mondorf-les-Bains, le 21 octobre 2010. DELRONGE / SWANNET / PALMANS.

Référence de publication: 2010145235/19.

(100166787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.036.

—
Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145230/11.

(100166796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.036.

—
Le bilan de la société au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145231/11.

(100166797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.036.

—
Le bilan de la société au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145232/11.

(100166798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 88.506.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue 12.30 heures le 1^{er} juillet 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Egli Marcel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B39.844;
qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.
Référence de publication: 2010145612/21.

(100165946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Dikama Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 69.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145233/9.

(100166415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

DJLABONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.811.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145236/9.

(100166643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

DVW Holding S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.016.

—
Aux actionnaires de la société

Au Conseil d'Administration

Par la présente la société Premier Voet sàrl dénonce le siège social de la société DVW Holding S.A.H., situé au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et ce, avec effet immédiat, le 02 novembre 2010.

Luxembourg le 02 novembre 2010.

Premier Voet sàrl

Lucien VOET

Gérant

Référence de publication: 2010145237/14.

(100166527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 13.583.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 octobre 2010.

Il en résulte que:

- Le mandat de M.Timothy Callow, administrateur de la société, ayant pour adresse Falcon Cliff, Palace Road, IM2 4LB Douglas, Île de Man, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.John Kleynhans, administrateur de la société, ayant pour adresse 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.John Broadhurst Mills, administrateur de la société, ayant pour adresse 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.Steven Georgala, administrateur de la société, ayant pour adresse Berkshire House, 168-173 High Holborn, WC1 V7AA Londres, Royaume-Uni, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011;
- Le mandat de M.Alan Douglas Butler, administrateur de la société, ayant pour adresse Falcon Cliff, Palace Road, IM2 4LB Douglas, Île de Man, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010146609/22.

(100168418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Ekdhall SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.657.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010145240/11.

(100166578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Empower Your E-business Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.130.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145242/10.

(100166937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Element Six Abrasives S.A. (hereafter the Corporation), a joint stock company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office presently at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 93186, and incorporated by a notarial deed dated March 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535, dated May 16, 2003, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2361, dated December 3, 2009.

The meeting is chaired Ms. Karolina Dziemianczyk, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seventy-two million twentynine thousand seven hundred twenty United States Dollars (USD 72.029.720,00), represented by four million three hundred five thousand eight hundred twenty-three (4.305.823) class A shares and two million eight hundred ninety-seven thousand one hundred forty-nine (2.897.149) class B shares, are all present or represented so that the general meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of article 10, paragraph 1 of the Corporation's articles of association (the Articles) to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 10.** The Corporation is managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of a minimum of four (4) directors and a maximum of nine (9), who are appointed by the general meeting of shareholders, and of whom:

- at least two (2) and up to four (4) class A directors shall be elected from candidates proposed by the holders of class A shares, and of whom one (1) will act also as Chief Executive Officer of the Corporation;

- at least one (1) and up to three (3) class B directors shall be elected from candidates proposed by the holders of class B shares;

- one (1) class C director, resident in the Grand Duchy of Luxembourg, shall be elected from candidates proposed by the joint agreement of the class A and class B directors;

- one (1) class D director may be elected from candidates proposed by the joint agreement of the class A and class B directors.”

2. Acknowledgement of the resignation of Mr. Martin G. Hess from his position as Category B director and discharge to be granted for the execution of his mandate.

3. Appointment of Mr. Denis Goffaux as category B director of the Corporation.

4. Appointment of Mr. Martin G. Hess as category D director of the Corporation.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend article 10, paragraph 1 of the Corporation's Articles to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 10.** The Corporation is managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of a minimum of four (4) directors and a maximum of nine (9), who are appointed by the general meeting of shareholders, and of whom:

- at least two (2) and up to four (4) class A directors shall be elected from candidates proposed by the holders of class A shares, and of whom one (1) will act also as Chief Executive Officer of the Corporation;

- at least one (1) and up to three (3) class B directors shall be elected from candidates proposed by the holders of class B shares;

- one (1) class C director, resident in the Grand Duchy of Luxembourg, shall be elected from candidates proposed by the joint agreement of the class A and class B directors;

- one (1) class D director may be elected from candidates proposed by the joint agreement of the class A and class B directors.”

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of the following person from his position as category B director of the Corporation, with immediate effect:

- Mr. Martin G. Hess, company director, born on December 4, 1952 in Frankfurt (Germany), and residing at 34, Am Schnittelberg, D-65812 Bad Soden, Germany

and grant him discharge for the execution of his mandate.

Third resolution

The meeting resolves to appoint the following person as category B director of the Corporation, with immediate effect and until the annual general meeting of the Corporation to be held in 2011:

- Mr. Denis Goffaux, company director, born on August 6, 1967 in Aye (Belgium) and residing at Rue Banning 123, 1050 Brussels, Belgium.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint the following person as category D director of the Corporation, with immediate effect and until the annual general meeting of the Corporation to be held in 2011:

- Mr. Martin G. Hess, company director, born on December 4, 1952 in Frankfurt (Germany), and residing at Blue Waters 501, 6 Moolman Road, Bloubergstrand 7441, South Africa.

Fifth resolution

The meeting further acknowledges that, following the above resolutions, the board of directors is now composed as follows until the annual general meeting of the Corporation to be held in 2011:

Category A Directors

- Mr. Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, company director, born on November 18, 1969 in Johannesburg (South Africa), residing at 73, 3rd Avenue, Inanda 2196, South Africa;

- Mr. Stuart Brown, company director, born on April 5, 1964 in South Africa, and residing at 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg 2193, South Africa;

- Mr. Carl Christian Hultner, company director, born on September 25, 1962 in Matteus (Sweden), and residing at 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 London, United Kingdom;

- Mr. Cyrus Jilla, company executive officer, born on October 15, 1968 in London (United Kingdom), and residing at 8, Chatsworth Road, WE4 3HY London, United Kingdom.

Category B Directors

- Mr. Erik Brijs, company director, born on December 26, 1963 in Antwerpen (Belgium), and residing at 14, Dokter Verhoevenstraat, 2660 Antwerpen, Belgium;

- Mr. Denis Goffaux, prenamed.

Category C Director

- Mrs. Ailbhe Jennings, company director, born on March 27, 1963 in Dublin (Ireland), and residing at 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Category D Director

- Mr. Martin G. Hess, prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Element Six Abrasives S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant actuellement son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.186, et constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535, en date du 16 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2361, en date du 3 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Karolina Dziemianczyk, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt Dollars américains (USD 72.029.720,-) composé de quatre millions trois cent cinq mille huit cent vingt-trois (4.305.823) actions de catégorie A et deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-neuf (2.897.149) actions de catégorie B, sont toutes présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 10, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «statuts») comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé au minimum de quatre (4) membres et au maximum de neuf (9), nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et parmi lesquels:

- au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) administrateurs de catégorie A sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie A dont un exercera la fonction de Président Directeur Général de la Société;
- au moins un (1) et jusqu'à trois (3) administrateurs de catégorie B, sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie B;
- un (1) administrateur de catégorie C est nommé sur proposition conjointe des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, cet administrateur devant être résidant du Grand-Duché de Luxembourg.
- un (1) administrateur de catégorie D peut être nommé sur proposition conjointe des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.»

2. Reconnaissance de la démission M. Martin G. Hess en tant qu'administrateur de catégorie B et décharge pour l'exécution de son mandat.

3. Nomination de M. Denis Goffaux en tant qu'administrateur de catégorie B.

4. Nomination de M. Martin G. Hess en tant qu'administrateur de catégorie D.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10, paragraphe 1 des Statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé au minimum de quatre (4) membres et au maximum de neuf (9), nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et parmi lesquels:

- au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) administrateurs de catégorie A sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie A;
- au moins un (1) et jusqu'à trois (3) administrateurs de catégorie B, sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie B;
- un (1) administrateur de catégorie C est nommé sur proposition conjointe des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, cet administrateur devant être résidant du Grand-Duché de Luxembourg.
- un (1) administrateur de catégorie D peut être nommé sur proposition conjointe des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître la démission de la personne suivante de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat:

- M. Martin G. Hess, administrateur de société, né le 4 décembre 1952 à Francfort (Allemagne), et résidant au 34, Am Schnittelberg, D-65812 Bad Soden, Germany et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011:

- M. Denis Goffaux, administrateur de société, né le 6 août, 1967 à Aye (Belgique), et résidant au 123, Rue Banning, 1050 Bruxelles, Belgique.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme administrateur de catégorie D de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011:

- M. Martin G. Hess, administrateur de société, né le 4 décembre 1952 à Francfort (Allemagne), et résidant au 501 Blue Waters, 6 Moolman Road, Bloubergstrand 7441, Afrique du Sud.

Cinquième résolution

L'assemblée reconnaît que suite aux précédentes résolutions, le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011:

Administrateurs de catégorie A

- M. Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, administrateur de société, né le 18 novembre 1969 à Johannesburg (Afrique du Sud), et résidant au 73, 3^{ème} Avenue, Inanda 2196, Afrique du Sud;
- M. Stuart Brown, administrateur de société, né le 5 avril 1964 en Afrique du Sud, et résidant au 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg 2193, Afrique du Sud;
- M. Carl Christian Hultner, administrateur de société, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), et résidant au 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 Londres, Royaume-Uni;
- M. Cyrus Jilla, président-directeur général, né le 15 octobre 1968 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres, Royaume-Uni.

Administrateurs de catégorie B

- M. Erik Brijs, administrateur de société, né le 26 décembre, 1963 à Anvers (Belgique), et résidant au 14, Dokter Verhoevenstraat, 2660 Anvers, Belgique;
- M. Denis Goffaux, susnommé.

Administrateur de catégorie C

- Mme Ailbhe Jenings, administrateur de société, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), et résidant au 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Administrateur de catégorie D

- M. Martin G. Hess, susnommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Dziemianczyk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010145241/208.

(100166376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.445.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et
- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European W2W Participations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010145247/19.

(100166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

European Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145246/10.

(100166954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.245.250,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} novembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Union Square S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146123/25.

(100167885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

East-West International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010145249/11.

(100166383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Easy Hotels Company, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145250/9.

(100166472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Eco Develop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.404.

—
EXTRAIT

Il en résulte d'une lettre recommandée du 11 septembre 2009 que la Société FIDUGEC SARL a démissionné avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUGEC SARL

Signature

Référence de publication: 2010145251/13.

(100166758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Atos Worldline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 79.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 :

- Monsieur Christophe DUQUENNE, administrateur de société, demeurant 6, allée des noisetiers F-59133 Phalempin; Administrateur-délégué.

- Monsieur Didier DHENNIN, administrateur de société, demeurant 12A Hameau de l'aventure F-59480 Illies, Président;

- Monsieur Olivier FLAMAND, directeur administratif et financier, demeurant 99, avenue de la Petite Hollande F-59700 Marcq en Baroeul.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010145796/21.

(100167323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.608.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010145252/13.

(100166714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**C.P.O. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. C.P.O. International S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.895.

—
L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.P.O. INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31895, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 du 1^{er} février 1990,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros, par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro, numéro 1252 du 28 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Gudrun VANDAMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale et de la durée de la de la société et modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les " Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "C.P.O. International S.A., SPF".

La Société est constituée pour une durée illimitée."

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif. à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Annulation du capital autorisé et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,-EUR) représenté par SIX MILLE (6.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune, jouissant toutes des même droits et avantages. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions, La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation."

5. Ajout à l'article 7 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

"En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration."

6. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

de changer la dénomination sociale de "C.P.O. INTERNATIONAL S.A." en "C.P.O. International S.A., SPF";

d'adopter pour la Société une durée illimitée; et

de modifier subséquemment l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les " Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "C.P.O. International S.A., SPF".

La Société est constituée pour une durée illimitée."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif. à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

Troisième résolution

L'assemblée annule dans l'article 3 des statuts toute référence relative au capital autorisé et donne audit article la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,-EUR) représenté par SIX MILLE (6.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune, jouissant toutes des même droits et avantages. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d' actions, La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation."

Cinquième résolution

L'assemblée ajoute à l'article 7 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

"En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

" **Art. 14.** La Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VANDAMME, L. ZANIN, F. DARCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010. LAC/2010/46761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145171/161.

(100166772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Rectificatif du dépôt du 27 juillet 2009 (No L090114016)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010145253/14.

(100166715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Gan Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.066.

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GAN EDEN S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 97066, ayant son siège social à Dudelange au 178, rue de la Libération (en cours d'enregistrement) constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1321 du 11 décembre 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire Maître Emile SCHLESSER en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 286 du 4 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent RECHT, juriste, domicilié professionnellement au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation du siège social au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts;
2. Dissolution de la société et mise en liquidation;
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange.

En conséquence, l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2 alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Laurent RECHT, né le 22 mai 1972 à Thionville en France et domicilié professionnellement au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé L. Recht, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45942. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145303/58.

(100166757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

ENG Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.619.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010145255/10.

(100166390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Erable Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.204.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 13 octobre 2010, LAC/2010/44902 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre 2010, acte n°437, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ERABLE INVESTMENTS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à L-2080 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145258/17.

(100167117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Grainger Luxembourg Germany (No.7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.799.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145300/16.

(100167120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.
